



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 JUILLET 2026

Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 16 juillet 2026
Date de publication : 27 juillet 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Stéphane BAUDRY, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Julien SEIGNEURET, Alain HIBON, Emmanuel ROCHETEAU, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Nathalie LIEVENS, Laurent DUPUIS, Béatrice CRÉTIEN, Daniel JOLLIT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Émilie Y-HRAH-KRONG, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Christine HEINTZ, Didier PROUST, Bernard de LOYNES, Jérôme GRELET.

Absents : Frédéric BOURGET, Alain BORDAGE, Dominique ANNONIER, Maité CÔME, Tony CHEYROUSE.

Excusés : Sylvie VIVIER, Vincent TANNEAU, Alain BORDAGE, Éric PREVOST.

Pouvoirs : Laurent BALOGÉ donne pouvoir à Marie-Laure BOISSEL, Kevin GAILLARD donne pouvoir à Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI donne pouvoir à Christophe RENAUD, Guillaume MARCETEAU donne pouvoir à Émilie Y-HRAH-KRONG, Roger LARGEAUD donne pouvoir à Céline RIVOLET, Corinne GUYON donne pouvoir à Marie-Hélène ROSSI-DAUDE.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Pascale FOUET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260722-DE-2026-07-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2026



DE-2026-07-10 APPEL À PROJETS « DES HABITANTS DU HAUT VAL DE SÈVRE ACTEURS D'UNE ALIMENTATION LOCALE, SAINE, DURABLE ET DE QUALITÉ » – PROLONGATION DE L'APPEL À PROJETS EN 2027

Rapporteur : Gaël JOSEPH

Monsieur le vice-président délégué rappelle que la Communauté de Communes porte depuis début 2025 un appel à projets intitulé « des habitants du Haut Val de Sèvre acteurs d'une alimentation locale, saine, durable et de qualité », dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT) et de son contrat Local de Santé (CLS).

Le jury de cet appel à projet, réuni le 8 juin 2026, propose de reconduire cet appel à projets en 2027. Pour cela, il est nécessaire d'actualiser le cahier des charges (en pièce jointe) pour prolonger la date limite de demande de subvention jusqu'au 31 octobre 2027.

Le cahier des charges actualisé entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2027.

Les autres critères, notamment les modalités d'intervention financière, resteraient inchangés.

Vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L1511-2, L1511-3, L1511-4, L1511-7, L1511-8 et L4251-17 et suivants ;

Vu la Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;

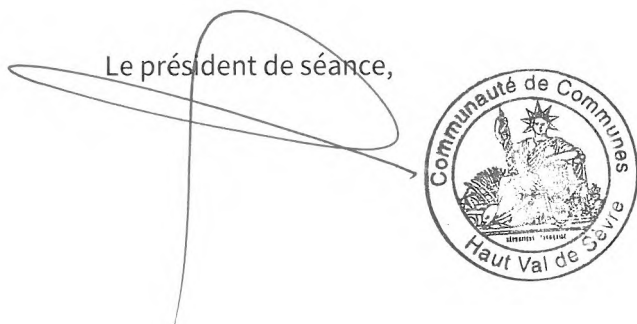
Vu la délibération n° 2022.950 de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine du 20 juin 2022 adoptant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation ;

Vu la délibération n° DE-2023-03-14 du Conseil de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre en date du 29 mars 2023 adoptant sa stratégie de développement économique ;
Vu la délibération n° 2024.255.SP de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine du 11 mars 2024 adoptant le règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises ;
Vu le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation 2022-2028 de la Région Nouvelle-Aquitaine, notamment son chantier 3.6 « renforcer l'économie sociale et solidaire » ;
Vu le Projet de territoire 2021-2027 de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre ;
Vu le Schéma de Développement Économique, Agricole et Commercial de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre adopté le 29 mars 2023 ;
Vu le Projet Alimentaire Territorial Niort Agglo – Haut Val de Sèvre et sa feuille de route 2021-2027 ;
Vu le Contrat Local de Santé 2023-2029 Mellois en Poitou – Haut Val de Sèvre ;
Vu la Convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de communes Haut Val de Sèvre relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises ;
Vu le projet de cahier des charges de l'appel à projets « des habitants du Haut Val de Sèvre acteurs d'une alimentation locale, saine, durable et de qualité » ;
Vu l'avis du jury en date du 8 juin 2026 ;
Vu l'avis du bureau communautaire en date du 1^{er} juillet 2026 ;

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER le cahier des charges de l'appel à projets modifié et annexé à la présente

Le président de séance,



Le/la secrétaire de séance,

A stylized signature in black ink, appearing to read "Foué", written over a horizontal line.